



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMOR



Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Planification
Logement, Urbanisme

CERTIFICAT D'AUTORISATION TACITE

La société à responsabilité limitée (SARL) BREIZH INTERIM représentée par Monsieur François GARNIER gestionnaire de l'établissement sis 14, rue de Lourmel à LAMBALLE (22400) a déposé une demande de dérogation au titre de l'accessibilité de son établissement. Le préfet des Côtes-d'Armor certifie que cette dérogation a été accordée sous le numéro 022 093 15 F 0039 à compter du 24 janvier 2016.

Ce certificat est délivré en application de l'article R111-19-23 et/ou R111-19-36 du code de la construction et de l'habitation.

Fait à Saint-Brieuc, le **- 5 OCT. 2017**
Pour le Préfet et par délégation,
pour le Directeur départemental des territoires et de la mer
et par subdélégation, le chef du service planification, logement, urbanisme,


Roland Lambert